



**Allocution du Général Youssoufa Mamadou Maiga Président de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) lors de la 16eme Réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des Mines Anti personnel. Vienne(Autriche) du 18 au 21 Décembre 2017**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations ainsi que mes vifs encouragements pour les responsabilités qui vous sont confiées afin de conduire nos travaux.

**Mesdames et Messieurs, distingués participants,**

C'est un rappel, le Niger, Mon Pays a connu depuis Février 2007 une situation d'insécurité suite à des actions violentes menées par des groupes armés non étatiques et des terroristes essentiellement du groupe Boko Haram, faisant ainsi de la Région administrative de Diffa ( Sud – Est du Niger) une zone particulièrement dangereuse à cause aussi, des mines, des restes explosifs de guerre, d'engins explosifs improvisés pour les populations qui y vivent de même que les agences humanitaires qui y travaillent.

**Mesdames et Messieurs**

En 2011, suite au changement de la situation sécuritaire consécutive au conflit du Nord Niger et à la crise Libyenne, il a été constaté la présence d'un champ de mines de type APID 51 autour du poste militaire avancé de Madama estimé, à 2400m<sup>2</sup>. Une enquête technique de 2014 a redéfini et confirmé 39304m<sup>2</sup>. Dans le même temps une zone juxtaposée à la première a révélé un minage mixte de mines anti personnel et anti véhicules estimé à son tour à 196.253m<sup>2</sup>

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

Soucieux de ses engagements à l'endroit de la Convention d'Ottawa sur l'Interdiction des mines anti personnel le Gouvernement Nigérien a déployé depuis Novembre 2014 une équipe de déminage sur fonds propres.

Il me plait de dire qu'à la suite d'une demande du Ministère de la Défense Nationale, l'équipe de la Commission Nationale que j'ai l'honneur de Présider à procédé à la dépollution de 39304m<sup>2</sup>, ce qui a permis l'élargissement du poste militaire avancé de Madama et à sa transformation en Bataillon. La nouvelle zone juxtaposée au Bataillon dans sa partie Sud abrite des mines anti véhicules d'origine française ACID 51 valorisées avec des mines anti personnel MIAPID 51 également d'origine française.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Distingués participants,

Lors de la 15<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties à Santiago au Chili, le Niger a introduit une demande de prolongation de délai de 5ans pour compter de 2016 et l'a obtenue. Suite à l'obtention de cette prolongation ; il nous a été demandé de clarifier certains points comme la révision du Plan d'Action détaillé de mise en œuvre des activités inscrites dans le document de demande de prolongation.

Le Niger devait également faire ressortir ces points dans son rapport de transparence au titre de l'article 7 de ladite convention.

Je suis au regret de vous informer que le Niger n'a pas pu transmettre ces informations pour deux raisons.

- Dans un premier temps les ressources financières et le manque de moyens n'ont pas permis à la CNCCAI structure en charge du déminage humanitaire de déployer des experts afin d'obtenir plus de précisions sur la contamination, les moyens nécessaires et la technique à utiliser pour projeter le délai d'achèvement prévisionnel et le travail à abattre comme l'a souhaité le Comité sur l'article 5.
- Par ailleurs, le Niger a beaucoup misé sur une mission – terrain de l'ONG – HAMAP sensée se dérouler depuis Mars 2017, repoussée à l'Eté 2017 mais qui malheureusement ne s'est pas effectuée.

Aux dernières nouvelles une projection de Janvier 2018 est à nouveau envisagée.

Monsieur le Président,

Tenant compte du retard enregistré, de l'ampleur du travail et de la complexité de déminage du fait de l'usage de mines mixtes, la Commission Nationale (CNCCAI) a accueilli favorablement en Mai 2017 la proposition de NPA d'accompagner le Niger à la fois dans le processus de déminage et de la dépollution de la zone restante minée de Madama.

C'est ainsi que du 03 au 12 Décembre 2017 le Niger a accueilli et facilité une mission d'experts de NPA sur le site à Madama.

Je suis convaincu que le rapport d'évaluation de NPA qui nous parviendra certainement d'ici Janvier 2018, nous édifiera plus sur la contamination et nous permettra également de répondre aux questions qui nous sont posées par le Comité sur l'article 5 comme précédemment énoncé.

Etant donné la situation financière du pays, le Niger n'a pu, conduire comme à son habitude cette année les activités de déminage sur fonds propres.

Cependant, je puis vous assurer Monsieur le Président qu'avec l'assistance de nos partenaires et nos maigres moyens propres, le Niger s'engage à parachever la dépollution de toutes les zones contaminées par mines anti personnel.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

Je ne terminerai pas mon propos sans lancer une fois de plus à l'endroit de nos partenaires multilatéraux comme bilatéraux de nous appuyer dans notre processus de déminage humanitaire.

Je rappelle également au Comité sur l'assistance et la coopération Internationale que la requête du Niger à propos de l'appui individualisé reste toujours d'actualité.

**Tout en souhaitant bonne suite à nos travaux, je vous remercie de  
votre aimable attention !!!!!!!**